



Degradation par le locataire

Par **jeanmi85**, le **29/08/2010** à **15:34**

Bonjour,

Nous sommes propriétaires d'une maison que nous louons. Les locataires actuels nous ont donné leurs préavis pour la fin septembre

Lors d'une visite du logement nous nous sommes aperçus que deux portes d'entrées ont été dégradées par leurs chiens

Elles sont donc à remplacer le montant de la caution ne couvre pas le montant des réparations

Leur assurances ne couvrent pas ces dégradations

Comment peut-on procéder ?

Merci de votre réponse

Cordialement